

LES TROPHÉES DU JURY

TE38 lance un appel à candidature pour mettre en valeur vos projets innovants et inspirants !

ivité est adhérente à TE38 et a mis en place ou est en
ttre en place un projet répondant à ces thématiques ?



Éclairage
public



Mobilité
décarbonée



Cadre
de vie



Collectivité
connectée

Il est temps de les faire briller !

Pour candidater,
rendez-vous sur
www.te38.fr



Date limite de candidature :
20 mars à 12h

Contact :
Morgane Péton - chargée de communication
mpeyton@te38.fr
06 21 18 02 00

territoire

Les experts de justice débattent de leurs principes déontologiques

C'est dans la grande salle de la cour d'assises du palais de justice que les membres de la compagnie des experts de justice de Grenoble étaient réunis en assemblée générale, le 29 février dernier. À cette occasion, douze nouveaux membres ont été admis et seize nouvelles candidatures restent à examiner. Quelques changements sont intervenus dans le conseil d'administration suite aux élections, avec l'accueil de plusieurs membres nouvellement élus, dont Rémy Berthet-Rayne, architecte, ancien vice-président de la compagnie, qui a été élu président, succédant à Thierry Ernoult. Durant son discours

de remerciements, le nouveau président s'est engagé « à maintenir et renforcer la relation entre magistrats, avocats et experts, en multipliant les échanges entre nous, au travers de rencontres et d'ateliers pour stimuler la collaboration ». Il a également détaillé le projet « en gestation » Histoires d'experts, qui vise à créer une banque de données interactive des histoires et expériences expertales.

Engagement moral et juridique

À l'occasion de cette assemblée générale, la compagnie des experts de justice de Grenoble a également organisé une table ronde en présence de magis-



Thierry Ernoult et M^e Evelyne Tauleigne ont partagé leurs expériences sur le principe d'impartialité des experts de justice.

trats et d'avocats sur la déontologie et l'impartialité que nécessite la fonction d'expert judiciaire. « Cette fonction n'est pas un métier, mais l'expert est un acteur historique du droit. Quand vous prêtez serment, vous vous engagez moralement et juridiquement. Certaines erreurs vous exposent à des poursuites », a prévenu M^e Evelyne Tauleigne. C'est notamment le cas d'erreurs grossières de

jugement, de retards répétés dans la remise des rapports ou de liens dissimulés avec une partie prenante. Plusieurs experts ont également pu partager leurs expériences en la matière, dont l'ancien président, Thierry Ernoult, qui a notamment conseillé aux membres de la compagnie de faire « très attention à l'usage des réseaux sociaux et à leurs expressions publiques ». ●

Une hausse des dossiers de surendettement des ménages en Isère

Inflation, recul du bouclier tarifaire, effets différés de la crise du Covid ? S'il est difficile d'en définir précisément les causes, le constat de la hausse des dossiers de surendettement des ménages est indéniable : + 8 % en 2023 par rapport à 2022, selon Olivier Danès, directeur départemental de la Banque de France de l'Isère et Estelle Bohbot, déléguée du préfet de l'Isère, ayant tous deux présenté un rapport sur le cas isérois ce mardi 5 mars. Un chiffre rompant avec la baisse continue observée depuis dix ans. Au total, ce sont donc 1972 dossiers qui ont été déposés en Isère l'année dernière, représentant 65 millions d'euros de dettes, avec un endettement médian de 16 805 euros. Parmi ces dettes,



Olivier Danès, directeur départemental de la Banque de France de l'Isère et Estelle Bohbot, déléguée du préfet de l'Isère.

relèvent des charges courantes et 40 % de crédits à la consommation. « Ces surendettements sont la plupart du temps liés à des accidents de la vie, et la réaction est souvent de penser qu'on peut se refaire en contractant un

d'une spirale difficile à maîtriser », relève Olivier Danès, expliquant l'effet délétère des cumuls de crédits pour rembourser les précédents.

Axer sur la prévention

Personnes seules et familles monoparentales seraient « surreprésentées » dans le circuit de l'endettement, cette dernière catégorie englobant à elle seule 19 % des cas. Dès lors, un plan conventionnel de redressement est mis en place, mais la situation est parfois inextricable. « Dans 60 % des dossiers, les débiteurs ont une capacité de remboursement inférieure à 100 euros par mois », explique le directeur départemental. Il peut alors s'écouler jusqu'à sept ans avant que la commission de surendet-

mediablement compromise » et qu'elle procède à l'effacement des dettes. En 2023, 21 millions d'euros ont ainsi été effacés du passif de ces particuliers isérois surendettés. Mais même après cela, le taux de redépôt demeure élevé : environ 36 % en 2023. Pour éviter ces cycles sans issue, Olivier Danès prêche avant tout la prévention et la détection précoce des difficultés. D'après lui, les banques seraient aujourd'hui plus enclines à tendre vers cet objectif, en proposant par exemple à leurs clients « de bénéficier de services adaptés, moins riches en prestations, mais aussi en frais ». Le travail collaboratif avec les travailleurs sociaux demeure aussi un enjeu majeur pour la Banque de France, afin d'optimiser les orientations vers les